

## TARIFS ET AIDES FINANCIERES

### ACCUEIL DE JOUR : LES PORTES DU SUD

#### LES TARIFS

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Départemental-Ville de Paris en fonction des ressources (Ligne 14 de l'avis d'imposition N-1), selon le barème suivant :

	<b>Ligne14 Avis d'imposition</b>	<b>Prix à charge de l'usager</b>
Tarif 1*	<b>Supérieur à 2028 €</b>	<b>74,56€</b>
Tarif 2	<b>De 992 € à 2028 €</b>	<b>41,36 €</b>
Tarif 3	<b>De 351 € à 992 €</b>	<b>29,88 €</b>
Tarif 4	<b>Inférieur à 351 €</b>	<b>19,11 €</b>

*\*Le tarif 1 du barème s'applique aux ressortissants des autres départements quel que soit les indications de la ligne 14 (hors Paris).*

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) et de vos Caisses de retraite complémentaires sous conditions de ressources.

**Les démarches pour l'admission : prendre contact par téléphone afin de fixer un rendez-vous avec la directrice et le médecin de l'accueil de jour. Ce premier contact a pour objectif de vous présenter les modalités d'accompagnement et de suivi proposé, l'équipe et les locaux, mais aussi de recueillir le consentement de votre proche.**